

**RUBRIQUE 1 : Identification du produit et de l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**

Cette fiche de données de sécurité est valable pour :

**bluu « sans parfum »**

Numéro d'enregistrement REACH : aucune (mélange)  
Numéro CAS : aucune (mélange)

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées**

1.2.1 Utilisations conseillées : produit de nettoyage  
1.2.2 Utilisations déconseillées : aucune information disponible

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Fournisseur : bluu Ventures GmbH  
Route : Hohlstrasse 176  
Code postal/lieu : 8004 Zürich  
Pays : Suisse  
Téléphone : +41 (0) 44 500 66 16  
Internet : [www.bluuwash.com](http://www.bluuwash.com)  
Renseignements sur la fiche de données de sécurité : [info@bluuwash.com](mailto:info@bluuwash.com)

**1.4 Numéros d'appel d'urgence**

**Numéros d'appel d'urgence du fournisseur :** +41 (0)44 500 66 16 (aux heures de bureau 9 h-17 h)  
**Numéro de cas d'urgence national suisse :** 145  
(Tox Info Suisse, Zürich, pour les appels à partir de la Suisse, atteignable 24 h) ou  
N° +41 (0)44 251 51 51 (Tox Info Suisse, Zürich, pour les appels à partir de l'étranger)

**RUBRIQUE 2 : Identification des dangers****2.1 Classification du mélange selon le règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)**

Acute Tox. 4; H302 Nocif en cas d'ingestion.  
Skin. Irrit. 2; H315 Provoque une irritation cutanée.  
Eye Dam.1; H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
Aquatic Chronic 3; H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2 Éléments d'étiquetage selon le règlement (CE) No 1272/2008**

**Pictogrammes de danger et mot d'avertissement :**



GHS05  
Corrosion



GHS07  
Point d'exclamation

Mot d'avertissement : Danger

**Mentions de dangers**

H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P280 Porter un équipement de protection des yeux.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

- P305-351-338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
- P501 Éliminer le contenu/réceptacle par une entreprise spécialisée, autorisée à recevoir des déchets dangereux.

### 2.3 Résumé des effets nuisibles importants, possibles atteintes à la santé

Aucun des ingrédients du produit ne répond aux critères PBT ou vPvB du règlement REACH ou n'a de propriétés de perturbation endocrinienne.

## RUBRIQUE 3 : Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélange

#### Ingrédients dangereux

Noms d'ingrédients	N° CAS	N° CE	Concentration	Codes H
Sodium dodécyle sulfate	151-21-3	205-788-1	40-70 %	H302;H315;H318;H412
Alcools C12-18, ethoxylés, 1-2.5 EO	68213-23-0	500-201-8	15 -20 %	H302;H315;H318;H400;H412

#### Étiquetage des ingrédients conformément au règlement (CE) n° 648/2004 / Mise à jour 2015

Ingrédients	Concentration
Tensides anioniques	>30 %
Tensides non-ioniques	15 - <30%

La teneur des abréviations utilisées dans cette section est indiquée à la section 16.

## RUBRIQUE 4 : Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Après inhalation

Transporter la personne à l'extérieur. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

#### Après contact avec la peau

Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation de la peau, consulter un médecin.

#### Après contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

#### Après ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas provoquer de vomissements.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

## RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

De l'eau pulvérisée, autrement l'agent extincteur doit être adapté au milieu environnant.

### 5.2 Dangers particuliers résultant du mélange

Par un incendie des gaz toxiques (monoxyde de carbone, dioxyde de carbone) peuvent être formés.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Aucune mesure de protection particulière n'est nécessaire.

### 5.4 Autres informations au sujet de la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer les eaux d'extinction dans les canalisations, la terre, ou les eaux de surface.

Éliminer les eaux d'extinction contaminées en accord avec les autorités compétentes.

**RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Porter des lunettes et des gants de protection (conformément à la section 8.2).
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**  
Le produit est un solide soluble dans l'eau. Sous forme dissoute, ne pas le laisser pénétrer dans les égouts, le sol, les eaux souterraines, les eaux de surface ou les stations d'épuration des eaux usées.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**  
Recueillir le produit déversé et l'éliminer conformément aux informations de la rubrique 13.
- 6.4 Référence à d'autres rubriques**  
Informations relatives à la manipulation sûre et le stockage, voir rubrique 7.  
Informations relatives aux équipements de protection individuelle, voir rubrique 8.2.2.  
Informations relatives à l'élimination des déchets, voir rubrique 13.1.

**RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage**

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Appliquer de bonnes pratiques en matière d'hygiène industrielle pour la fabrication de ce produit :  
- Utiliser des lunettes de protection (voir rubrique 8.2.2).  
- Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
- Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
- Laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- 7.2.1 Indications relatives à la protection contre les incendies et les explosions**  
Prendre les mesures usuelles de protection contre le feu pour un dépôt de produits chimiques.
- 7.2.2 Indications relatives aux conditions de stockage**  
Conserver à température ambiante, à l'abri de la lumière directe du soleil.  
Protection contre l'humidité et les infiltrations d'eau.
- 7.2.3 Réquisitions relatives aux locaux de stockage et aux récipients**  
Aucune exigence particulière.
- 7.2.4 Indications concernant le stockage commun**  
Classe de stockage selon TRGS 510 (Allemagne) :11 (solides combustibles)
- 7.2.5 Limitation des quantités stockées**  
Le seul quantitatif pour la soumission de l'entreprise sous l'Ordonnance sur les accidents majeurs (OPAM) est de 50'000 kg.
- 7.3 Utilisations finales particulières**  
Produit de lavage sous forme de feuilles.

**RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition / protection individuelle**

- 8.1 Paramètres de contrôle**
- Valeurs limites suisses d'exposition aux postes de travail 2021**  
Aucune disponible.
- Valeurs limites communautaires**  
(selon les directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164, (UE) 2017/2398),  
(UE) 2019/130, (UE) 2019/983 et (UE) 2019/1831)  
Aucune disponible.
- Valeurs DNEL et PNEC**  
DNEL Il n'y a pas de valeurs DNEL disponibles pour ce produit.  
PNEC Il n'y a pas de valeurs PNEC disponibles pour ce produit.
- 8.2 Contrôles de l'exposition**
- 8.2.1 Contrôles techniques appropriés**

À l'exception de celles mentionnées dans la section 7, aucune mesure de protection technique particulière n'est requise.

## 8.2.2 Equipement de protection individuelle

### 8.2.2.1 Protection respiratoire

Une protection respiratoire n'est pas nécessaire.

### 8.2.2.2 Protection des mains

La protection des mains n'est requise que pendant la fabrication du produit..

Des gants à usage unique en caoutchouc nitrile sont suffisants.

Se laver les mains après le contact avec les mains.

### 8.2.2.3 Protection des yeux

Utilisez des lunettes de sécurité à monture avec protection latérale lors de la fabrication du produit.

Aucune protection oculaire n'est nécessaire lors de l'utilisation normale du produit.

### 8.2.2.4 Protection du corps

Porter des vêtements de travail à manches longues lors de la fabrication du produit.

## 8.2.3 Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement

Recueillir le produit libéré dans l'environnement et l'éliminer conformément aux instructions de la section 13.

# RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

## 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme		feuilles flexibles
Couleur		blanc
Odeur		non applicable
Seuil olfactif		donnée non disponible
pH de la solution aqueuse de 5 %:		7.0 - 7.8
Point de fusion		non applicable
Point d'ébullition	(à 1013 hPa )	non applicable
Point d'éclair		non applicable
Indice d'évaporation	(éther = 1)	non applicable
Inflammabilité		inflammable
Limite inférieure d'inflammabilité		non applicable
Limite supérieure d'inflammabilité		non applicable
Pression de vapeur	(20 °C)	non applicable
Densité relative de vapeur	(air = 1)	non applicable
Densité relative	(20 °C)	non applicable, le produit est un solide
Solubilité dans l'eau	(20 °C)	le produit est facilement soluble dans l'eau
Solubilité dans des solvants	(20 °C)	donnée non disponible
Coefficient de partage	:	donnée non disponible
Température d'inflammation		245-310 °C
Température de décomposition		non applicable (non auto-réactif)
Viscosité	(20 °C)	non applicable
Danger d'explosion		n'est pas explosif
Propriétés oxydantes		n'est pas oxydant

## 9.2 Autres informations

Concentration de solvants organiques	0 %
Concentration d'eau	5-10 %

**RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Aucune réactivité dangereuse du produit n'est à envisager, à part de l'inflammabilité.

**10.2 Stabilité chimique**

Le produit est chimiquement stable aux conditions de stockage et d'usage conformes.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Il ne faut pas s'attendre à des risques particuliers.

**10.4 Conditions à éviter**

Aucune autre information disponible.

**10.5 Matières incompatibles**

Aucune autre information disponible.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone et dioxyde de soufre en cas d'incendie.

**RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Des données de toxicité mesurées directement sur le produit ne sont pas disponibles.

**11.2. Données de toxicité des ingrédients classés**

Il s'agit de données disponibles sur le site Internet de l'ECHA "Advanced search for Chemicals" ou dans les dossiers d'enregistrement des ingrédients.

**Toxicité aiguë orale**

Nom de substance	N° CAS	Type de résultat	Resultat	Espèce	Interprétation
Sulfate de dodécyle de sodium	151-21-3	DL50	977-1427 mg/kg	rat	harmful
Alcools C12-18 éthoxylés 1-2,5 EO	68213-18-5	DL50	>5050 mg/kg	rat	not classified

**Toxicité cutanée aiguë**

Nom de substance	N° CAS	Type de résultat	Resultat	Espèce	Interprétation
Sulfate de dodécyle de sodium	151-21-3	DL50 (2h)	2000 mg/kg	rabbit	not classified
Alcools C12-18 éthoxylés 1-2,5 EO	68213-18-5	DL50 (6h)	2000 mg/kg	rat	not classified

**Toxicité aiguë par inhalation**

Aucune information n'est disponible sur le site Internet de l'ECHA.

**Effet corrosif/irritant sur la peau**

Aucune information n'est disponible sur le site Internet de l'ECHA ("Tests unjustified").

**Lésions oculaires graves et irritation oculaire**

Nom de substance	N° CAS	Résultat	Limites de concentration pour la classification Eye Dam. 1
Sulfate de dodécyle de sodium	151-21-3	highly irritating / corrosive	10-<20%: Eye Irrit. 2 / <10 %: no classif.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Nom de substance	N° CAS	Résultat
Sulfate de dodécyle de sodium	151-21-3	not sensitising

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée**

Nom de substance	N° CAS	Type de résultat	Résultat	Espèce
Sulfate de dodécyle de sodium	151-21-3	NOAEL oral	488 mg/kg/d	rat
Alcools C12-18 éthoxylés 1-2,5 EO	68213-18-5	NOAEL oral	500 mg/kg/d	rat

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique**

Aucune information n'est disponible sur le site Internet de l'ECHA.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Nom de substance	N° CAS	Résultat
Sulfate de dodécyle de sodium	151-21-3	no mutagenic activity

**Toxicité pour la reproduction**

Nom de substance	N° CAS	Type de résultat	Résultat	Espèce	Remarque
Sulfate de dodécyle de sodium	151-21-3	NOAEL oral	300 mg/kg/d	rat	subchronic

**Cancerogénicité**

Nom de substance	N° CAS	Type de résultat	Résultat	Espèce	Interprétation
Sulfate de dodécyle de sodium	151-21-3	NOAEL oral	1125 mg/kg/d	rat	not carcinogenic

**Effets potentiels sur la santé**

<b>Inhalation :</b>	Aucun (feuilles solides)
<b>Ingestion orale :</b>	Relativement inoffensif
<b>Contact avec la peau :</b>	irritation de la peau
<b>Contact avec les yeux :</b>	dommages aux yeux

**RUBRIQUE 12 : Informations écologiques****11.1 Informations sur les effets écotoxicologiques du produit**

Aucune donnée expérimentale sur la toxicité environnementale n'est disponible pour le produit.

**12.1. Données sur la toxicité environnementale des ingrédients classés**

Il s'agit de données disponibles sur le site Internet de l'ECHA "Advanced search for Chemicals" ou dans les dossiers d'enregistrement

**Toxicité pour les poissons**

Nom de substance	CAS-Nr.	Type de résultat	Résultat
Sulfate de dodécyle de sodium	151-21-3	LC50 /4d	29 mg/L
Sulfate de dodécyle de sodium	151-21-3	NOEC /42d	1.357 mg/L
Alcools C12-18 éthoxylés 1-2,5 EO	68213-23-0	LC50 /4d	0.876-1.20 mg/L
Alcools C12-18 éthoxylés 1-2,5 EO	68213-23-0	NOEC /30d	0.11-0.33 mg/L

**Toxicité pour les daphnies**

Nom de substance	CAS-Nr.	Type de résultat	Résultat
Sulfate de dodécyle de sodium	151-21-3	LC50 /48h	3.15-5.55 mg/L
Sulfate de dodécyle de sodium	151-21-3	NOEC /7d	0.88-1.2 mg/L
Alcools C12-18 éthoxylés 1-2,5 EO	68213-23-0	EC50 /48h	2.7mg/L
Alcools C12-18 éthoxylés 1-2,5 EO	68213-23-0	NOEC /21d	0.77-1.75 mg/L

**Toxicité pour les algues**

Nom de substance	CAS-Nr.	Type de résultat	Résultat
Sulfate de dodécyle de sodium	151-21-3	EC50 /72h	53-120 mg/L
Sulfate de dodécyle de sodium	151-21-3	NOEC /72h	30 mg/L
Alcools C12-18 éthoxylés 1-2,5 EO	68213-23-0	EC50 /72h	0.19-0.41 mg/L
Alcools C12-18 éthoxylés 1-2,5 EO	68213-23-0	NOEC /72h	0.078-0.714 mg/L

**12.2 Persistance et dégradabilité**



Ordonnance sur la réduction des risques RS 814.81, annexes 2.1 et 2.2	Dispositions relatives aux détergents
Ordonnance sur les accidents majeurs (OPAM) RS 814.012	voir rubrique 7.2.5
Ordonnance sur le traitement des déchets RS 814.600	voir rubrique 13.1
Ordonnance sur les mouvements de déchets RS 814.610	voir rubrique 13.1
Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés COV SR 814.018,	COV = 0 %(m/m)
Ordonnance sur la protection de la maternité, RS 822.111.52	aucune restriction d'emploi
Ordonnances sur la protection des jeunes travailleurs, RS 822.115	aucune restriction d'emploi

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Il n'existe pas de rapport de sécurité chimique pour ce produit.

## RUBRIQUE 16 : Autres informations

### 16.1 Classes de danger indiquées par des abréviations dans la rubrique 2

(Abréviations selon le règlement (CE) n° 1272/2008)

Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosion cutanée/irritation cutanée, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, catégorie 2

### 16.2 Classes de danger et phrases H et P associées, indiquées sous forme abrégée dans la rubrique 3.

H302	Nocif en cas d'ingestion. (= phrase H pour la classification : Acute Tox. 4, Toxicité aiguë, catégorie 4)
H315	Provoque une irritation cutanée. (= phrase H pour la classification : Skin Irrit. 2, Corrosion cutanée/irritation cutanée, catégorie 2)
H318	Provoque de graves lésions des yeux. (= phrase H pour la classification : EYE Dam. 1, Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1)
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques. (= phrase H pour la classification : Aquatic Acute 1, Danger pour le milieu aquatique, catégorie 1)
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. (= phrase H pour la classification : Aquatic Chronic. 3, Danger pour le milieu aquatique, catégorie 3)

### 16.3 Autres abréviations et acronymes

ADR	Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par route
AwSV	Verordnung über Anlagen zum Umgang mit wassergefährdenden Stoffen (Allemagne; pour WGK)
CAS	Chemical Abstracts Service
CE	Communauté Européenne
EN	Norme Européenne
UE	Union Européenne
ICAO-TI	International Civil Aviation Organization - Technical Instructions
Code IMDG	International Maritime Code for Dangerous Goods
ISO	(Norme de la) International Standards Organization
CL50	Concentration létale, 50 %
DL50	Dose létale, 50%
Log Kow	Coefficient de partage entre octanol et eau
NOAEC:	No Observed Adverse Effect Concentration
NOAEL:	No Observed Adverse Effect Level
NOEC:	No Observed Effect Concentration
NOEL:	No Observed Effect Level
NOELR:	No Observable Effect Loading Rate'
OECD	Organisation for Economic Cooperation and Development
PBT	Persistent, bioaccumulatif et toxique
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
TRGS 510	Lagerung von Gefahrstoffen in ortsbeweglichen Behältern (Technische Regeln Gefahrstoffe, Allemagne)
UN	Nations Unies
vPvB	très persistant et très bioaccumulatif
WGK	Classe de danger pour l'eau (Wassergefährdungsklasse, Allemagne)

### 16.4 Divers



**16.4.1 Avis juridique**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur nos connaissances et notre expérience actuelles. Les données correspondantes requises par le règlement sur les exigences pour la préparation de la fiche de données de sécurité et ne doivent pas être comprises comme une assurance des propriétés du produit. Il est de la responsabilité du destinataire du produit de s'assurer que toutes les exigences légales applicables sont respectées.

**16.4.2 Méthode utilisée pour la classification**

La classification était effectuée selon la méthode décrite au règlement (CE) no 1272/2008 à partir des composants si les données sont disponibles pour tous les composants.

**16.4.3 Sources d'information importantes utilisées**

Données publiées par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) à partir des dossiers d'enregistrement des ingrédients : <https://echa.europa.eu/de/information-on-chemicals/registered-substances> et <https://echa.europa.eu/de/advanced-search-for-chemicals> (indiquer le numéro CAS pour chaque substance).